

COMPTE-RENDU

Séance du Conseil Municipal du 13 août 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Galan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, et sous la présidence de Martine LABAT, Maire.

Présents : Martine LABAT, Evelyne RIVAL, Anne-Marie LAGLEYZE, Serge HOLUBOWICZ, Jean-Yves BOUSSIER, Jean BRILLOUET, Laurent LAPEYRE, Jérôme CAZABAT, Claire DESGARDIN, William SOYER, Dona BASTIN, Jean-Claude MORLAIS.

Absentes excusées : Françoise MAMER, Karine HEBRARD.

Procurations de vote : Françoise MAMER à Claire DESGARDIN, Karine HEBRARD à Evelyne RIVAL.

Secrétaire de séance : Evelyne RIVAL

1 – Budget Assainissement : Virements de crédits

Le Service de Gestion Comptable de Lannemezan (SGC) demande de régulariser par Décision Modificative le montant total des amortissements.

Le montant total des amortissements s'élève à 24 744,06 € ; or, il a été prévu au compte 28157, la somme de 10 000€.

D'où régularisation par DM.

Section de fonctionnement

Dépenses : Compte 023	Virement à la section d'investissement	- 14 745
Recettes : Compte 6811(042)	Dot amort immos incorp. et corporelles	+14 745

Section d'investissement

Recettes : Compte 021-00	Virement de la section de fonctionnement	- 14 745
Compte 281531-00 (040)	Réseaux d'adduction d'eau	2 193
Compte 281532-00 (040)	Réseaux d'assainissement	7 643
Compte 28157-00 (040)	Aménagement matériel industriel	3 361
Compte 28188-00 (040)	Autres	1 548

Vote à l'unanimité

2 – Intervention scolaire en langue occitane à l'école : Renouvellement convention avec PARLEM

Depuis l'année scolaire 2006/2007, les élèves de moyenne et de grande sections de l'école maternelle et les élèves du cours préparatoire de l'école élémentaire suivent des cours de langue occitane. Les personnels affectés à cette mission sont employés par l'association « Parlem » et agréés par l'Education Nationale. Pour l'année scolaire 2021/2022, le coût de l'opération s'élèvera à 715 € par classe élémentaire et 357,50 € par classe maternelle. La convention avec « Parlem » est à renouveler afin de poursuivre cet apprentissage.

Vote 13 voix pour, 1 contre à l'unanimité.

3 – Subvention à l'association GALAN VELO MOTO

L'association Galan Vélo Moto devra faire une demande de subvention. Lors du bilan cette association avait dit ne pas en vouloir. Avant que les subventions ne soient versées revoir tous les détails avec William et Jérôme.

Les montants des subventions pour les associations seront délibérés en septembre.

4 – Convention de mise à disposition de locaux aux profit des associations

Le Comité des Fêtes et d'Animation a fait la demande d'un local qui lui soit propre. La salle à l'étage de l'ancien couvent sera donc mise à disposition du comité, après signature d'une convention.

Vote à l'unanimité

Toutes les conventions de mise à disposition seront revues.

5 – Convention avec les gens du voyage

Proposition d'établir une convention avec les gens du voyage qui viennent à Galan, afin de cadrer leur séjour, établir les règles du bien vivre ensemble et demander une somme forfaitaire pour les frais d'électricité et d'eau.

Voir avec la préfecture sous quelle forme doit être écrite cette convention.

6 – Création d'une régie de recettes

Etude pour l'ouverture d'une régie de recettes pour pouvoir encaisser diverses sommes (photocopies au PINT, , gens du voyages, marché, etc,)

7- Demande de subvention à la DRAC

Dans le cadre des travaux sur le clocher de l'église, Mme l'architecte des Bâtiments de France va nous faire parvenir le dossier de demande de subvention DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). C'est l'entreprise GUILHEM de MONTREJEAU qui effectuera les travaux pour un montant de 19 843,20 € TTC.

9- Informations diverses

Marché du dimanche : présence de voitures à l'emplacement du marché. Un arrêté va être pris pour interdire le stationnement de véhicules le dimanche matin place de la Bastide.

Fiscalité CCPL et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : étude et choix reportés au prochain conseil municipal de septembre.

Frais de fonctionnement des écoles : pour l'année scolaire 2020/2021, le coût par enfant a été de 1485.71€

Archives communales : une partie a été triée par les services des Archives départementales. Elle sera acheminée à BORDERES SUR L'ECHEZ. Une autre partie, inutile, sera détruite par l'entreprise spécialisée SUEZ à JUILLAN.

Lors de la journée de travail réalisée par les archivistes, le Cadastre Napoléonien de Galan a été retrouvé, et confié aux archives départementales, qui vont nous proposer un devis pour sa restauration.

Place des Ormeaux : Les travaux de la fontaine débiteront le 6 septembre. C'est l'entreprise « LES JARDINS D'AURELIEN » de LANNEMEZAN qui va entreprendre la rénovation. Suite à la demande de subvention DETR, une somme de 4000€ nous est réservée pour aider le financement.

Evacuation des boues de la station d'épuration : avec les nouvelles normes, les boues ne peuvent plus être épandues sur des terres agricoles. Elles doivent être analysées puis traitées sur site extérieur à Galan. Le coût de cette opération va être entre 9000 et 11000€ par an.

Marché gourmand du 1^{er} août : bilan positif, mais il faut être attentif au choix des exposants, qui doivent être exclusivement des producteurs locaux. L'affiche doit être revue aussi, afin de ne présenter que des produits locaux.

Le marché de Noël 2021 est prévu le dimanche 19 décembre et sera suivi à 17h par le concert de Noël des Chanteurs Pyrénéens de Tarbes, à l'église.

City stade : le dossier avance, les choix sont pratiquement faits. La CCPL gère l'achat groupé de 3 city stades (on espère ainsi avoir un prix plus intéressant), et le montage des dossiers de subventions.

Zone humide des Mouras : l'AREMIP a organisé 2 journées de nettoyage de la zone avec des chevaux défricheurs, afin de venir à bout des fougères qui envahissent la lande.

Séance clôturée à 23h.

Le Maire, Martine LABAT

